

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Mixte
Transport
du Bassin d'Alès

Service : SMTBA
Réf : CR/DG/MM
Tél. : 04.34.71.35.02

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 030-200003325-20250409-CS2025_01_01-BF



CS2025_01_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 AVRIL 2025

Etaient présents (9) :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Lionel ANDRÉ, Jacques PÉPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Claire LAPEYRONNIE

Pouvoirs (2) :

Jalil BENABDILLAH pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Liliane ALLEMAND pouvoir à Jacques PÉPIN

Absents ou excusés (5) :

Monique NOVARETTI, Kathy GUYOT, Fabrice VERDIER, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

Secrétaire de séance :

Aurélie GÉNOLHER

Objet : Décision Modificative n°1 – Exercice 2025

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2024_03_01 du Comité syndical en date du 5 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025 du SMTBA,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La Décision Modificative n°1 du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière ci-après, et dont le détail est annexé à la présente délibération :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chap.75 - Art.7588	-5 100
Chap. 042-Art.777	5 100

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chap.16 - Art.1641	-59 900
Chap. 041-Art.2031	59 900

AUTORISE

Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, ✓

Le Président,
Christophe RIVENQ

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 030-200003325-20250409-CS2025_01_01-BF

S²LO

